

Image not found or type unknown



Bien de la communauté dans le cadre d'un divorce

Par **petit lu**, le **17/05/2011** à **13:31**

Bonjour, mon ex femme a quitté le domicile conjugal en décembre 2005 nous sommes passés en conciliation en septembre 2006 et le tribunal m'a donné la jouissance du domicile conjugal et le divorce a été prononcé en janvier 2010 où on nous a attribué un notaire pour liquider le domicile conjugal. Je voudrais savoir si je pouvais me faire rembourser l'emprunt du domicile conjugal que j'ai remboursé depuis son départ. Si oui, existe-t-il un article ou un texte de loi et ce que je peux me faire rembourser sur la totalité depuis son départ ? Merci.